

A-SAFE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 28 000 €

Siège social : Batiment C, 16 avenue Christian Doppler, 77700 Bailly-Romainvilliers, France

RCS MEAUX 539 808 204

(la « **Société** »)

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2025

- Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise des documents et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable
 - Refonte globale des statuts de la Société
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
-

(1) Les soussignés :

1. Monsieur Emmanuel ARCHIDEC,
Né le 17 August 1965 à Mirande
De nationalité française,
Demeurant 12 rue de l'Epinette, 77700 BAILLY ROMAINVILLIERS,
2. La société A-SAFE HQ LTD,
Société de droit anglais
Dont le siège social se situe Habergham Works, Ainley Industrial Estate, Elland, West Yorkshire,
HX5 9JP, ROYAUME-UNI,
Immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 05407505,
Représentée par son Dirigeant, Monsieur James SMITH, dûment autorisé

détenant ensemble l'intégralité (100%) du capital social et des droits de vote de la Société (ensemble les « **Associés** »),

(2) Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- (i) Le projet de nouveaux statuts de la Société (les « **Statuts Modifiés** »),
- (ii) Le texte des projets de décisions inscrites à l'ordre du jour ;

(3) ont, en application de l'article 14.2.2 des statuts de la Société (les « **Statuts** ») permettant la prise de décision unanime de tous les Associés exprimé dans un acte sous seing privé, pris les décisions sur l'ordre du jour suivant, à l'initiative du président de la Société :

- (i) Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise des documents et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable,
- (ii) Refonte globale des Statuts de la Société
- (iii) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise des documents et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable

À titre préliminaire, chacun des Associés :

Approuve, en tant que de besoin, les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont adoptées ;

Renonce, purement et simplement, en tant que de besoin, autant sur le principe que sur la forme, aux modalités et aux délais légaux et statutaires de mise à disposition des documents, rapports et informations nécessaires à l'adoption des présentes décisions et de convocation ;

Reconnait qu'il a été en mesure de prendre pleine et entière connaissance de et/ou avoir reçu dans les délais suffisants tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement à l'adoption des présentes décisions ;

Renonce sans réserve à se prévaloir des nullités légales et à tout droit, contestation, recours ou action en responsabilité, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont adoptées et les conditions de mise à disposition des documents et informations relatifs aux présentes décisions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Refonte globale des statuts de la Société

Les Associés,

Après avoir pris connaissance de projet de Statuts Modifiés.

Décident, dans un souci de simplification, de procéder à une refonte complète des statuts de la Société ;

Adoptent article par article, puis dans leur ensemble, les Statuts Modifiés de la Société lesquels figurent en Annexe 1 des présentes décisions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et notamment à la société ALTIJ & ORATIO AVOCATS, société d'exercice libérale par actions simplifiée immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 442 744 850, inscrite au Barreau de Toulouse, dont le siège social se situe 40 rue du Japon à TOULOUSE (31400), et le cas échéant prise en la personne de toute assistante juridique, et/ou à l'EURL PLUME, 249 route de la Chavanne à ARMOY (74200), en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

---oo0oo---

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par chacun des Associés.

[La page de signature suit]

PAGE DE SIGNATURE

Signé par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>. Les Associés déclarent que l'acte sous seing privé sous sa forme électronique constitue une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement leur être opposé.

MONSIEUR EMMANUEL ARCHIDEC

The image shows a blue shield icon with a white checkmark, followed by a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'E. Archidec'.

A-SAFE HQ LTD
MONSIEUR JAMES SMITH

The image shows a blue shield icon with a white checkmark, followed by a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'James Smith'.